

Un planning pédagogique est élaboré en fonction de l'évaluation de départ de l'apprenti et du programme réglementaire (contenu).

LES MOYENS PÉDAGOGIQUE ET D'ENCADREMENT :

Moyens pédagogiques :

- Chaque bureau dispose d'un bureau d'accueil et d'une salle de code avec équipements (tableaux, vidéo projecteur, ordinateurs etc.),
- 3 Pistes privées de 130m sur le site privé,
- 5 véhicules en boîte manuelle équipés de doubles commandes
- 1 véhicule en boîte automatique équipé de doubles commandes
- 1 remorque pour les formations B96 et BE
- 1 cyclomoteur
- 3 Motos A2
- 1 Moto 125
- des plots, piquets, planche, etc.

1- Le programme de la formation Remorque (BE) :

Le parcours de formation de tout élève se fera dans une continuité et une progressivité bien spécifique tout en étant adapté aux besoins de chaque élève conducteur

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Le ministère de l'intérieur fixe le programme de formation officiel : le livret d'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie BE précise l'ensemble des compétences à acquérir au cours de la formation.

Ce programme officiel est conforme au REMC[1], arrêté du 13 mai 2013.

Programme officiel : réglementairement le livret d'apprentissage doit être remis à la signature du contrat.

L'auto-école élabore son propre programme et son plan de formation à partir des textes réglementaires.

Modalités pédagogiques

Modules de formation et volumes horaires :

Modules de formation théorique (cours de code ou de sécurité routière):

La formation théorique est en accès illimité et peut être complétée par une formation code en ligne. Les tests ou cours de code sont faits avec la présence d'un enseignant qualifié.

Module de formation pratique (leçon de conduite) :

Le volume de la formation pratique est déterminé suite à une évaluation de départ (évaluation de niveau et de positionnement). Ce volume d'heures comprend la pratique (évaluation statique et dynamique, détermination de l'objectif de travail, évaluation d'acquisition ou de non-acquisition et phase de bilan) et environ 10% de théorie de la pratique (explication théorique donnée en statique lors d'une leçon de conduite). Le nombre de leçons par semaine peut varier en fonction des disponibilités de l'élève. La durée des leçons de conduite peuvent être d'une heure, ou deux heures. Le lieu de rendez-vous peut-être adapté (auto-école, domicile, lycée...). La formation pratique est suivie par les enseignants. À la fin de celle-ci l'apprenant passe un examen blanc avec un enseignant afin de voir les axes d'amélioration et de valider une date d'examen au permis de conduire.

LE DISPOSITIF DE SUIVI D'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS :

Dispositif de suivi de l'exécution du programme

- Programme officiel : réglementairement le livret d'apprentissage doit être remis à la signature du contrat.
- Evaluations théoriques et pratiques et bilans écrits en cours de formation et de fin de formation
- Feuille de présence émargée par l'apprenant et l'enseignant
- Livret d'apprentissage et fiche de suivi
- Toute absence doit être justifiée
- Questionnaire de satisfaction de fin de formation ;

Dispositif d'évaluation des résultats

L'enseignant élabore la progression pédagogique prévisionnelle de la formation. Son rôle est de la réguler, de l'adapter et donc de la modifier tout au long de la formation pour assurer l'acquisition des différentes compétences.

Différents éléments permettent d'évaluer, de réguler et de vérifier si les compétences sont atteintes :

- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation : évaluations théoriques et pratiques ; Des conditions de réalisation et des critères de réussite et d'exigence sont définies préalablement aux apprentis et aux enseignants;
- Les résultats des évaluations formatives permettent de vérifier ce qui est acquis ou non ;

L'auto-évaluation des apprentis après les évaluations permettent aux enseignants d'évaluer leur capacité à prendre du recul sur ce qui est acquis ou non ; et de mieux les conseiller par la suite lors du bilan individuel et/ou collectif ;

- 1 examen blanc à l'identique de l'évaluation sommative de l'épreuve du permis de conduire BE (Bilan de compétences) est organisée en fin de formation pour valider la date de présentation à l'examen ou la repousser.

[\[1\]](#) REMC : Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne

2- Le programme détaillé de la formation moto (A1, A2)

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Selon, l'arrêté du 29 juillet 2013, relatif au livret d'apprentissage de la catégorie A2 du permis de conduire, version consolidée le 06 septembre 2014, le ministère de l'intérieur fixe le programme de formation officiel : le livret d'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie A2 précise l'ensemble des compétences à acquérir au cours de la formation.

Ce programme officiel est conforme au REMC[1], arrêté du 13 mai 2013.

Programme officiel : réglementairement le livret d'apprentissage doit être remis à la signature du contrat.

L'auto-école élabore son propre programme et son plan de formation à partir des textes réglementaires.

Modalités pédagogiques, Modules de formation et volumes horaires :

La formation théorique (cours de code ou de sécurité routière) plus la formation théorie de la pratique et pratique (leçon de conduite)

La formation théorique est en accès illimité et peut être complétée par une formation code en ligne. Les tests ou cours de code sont faits avec la présence d'un enseignant qualifié.

Le volume de la formation pratique est déterminé suite à une évaluation de départ (évaluation de niveau et de positionnement). Ce volume d'heures comprend la pratique (évaluation statique et dynamique, détermination de l'objectif de travail, évaluation d'acquisition ou de non-acquisition et phase de bilan) et environ 10% de théorie de la pratique (explication théorique donnée en statique lors d'une leçon de conduite). Le nombre de leçons par semaine peut varier en fonction des disponibilités de l'élève. La durée des leçons de conduite peuvent être d'une heure, une heure 30 ou deux heures. Le lieu de rendez-vous peut-être adapté (auto-école, domicile, lycée...). La formation pratique est suivie par un seul enseignant. A la fin de celle-ci l'apprenant passe un examen blanc avec un autre enseignant afin de voir les axes d'amélioration et de valider une date d'examen au permis de conduire

LE DISPOSITIF DE SUIVI D'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS :

Dispositif de suivi de l'exécution du programme

- Programme officiel : réglementairement le livret d'apprentissage doit être remis à la signature du contrat.
- Évaluations théoriques et pratiques et bilans écrits en cours de formation et de fin de formation.
- Feuille de présence d'émargement individuelle émargée par l'apprenant et par l'enseignant en auto-école (si nécessaire). Toute absence doit être justifiée.
- Évaluation de satisfaction de fin de formation

Dispositif d'évaluation des résultats

L'enseignant élabore la progression pédagogique prévisionnelle de la formation. Son rôle est de la réguler, de l'adapter et donc de la modifier tout au long de la formation pour assurer l'acquisition des différentes compétences.

Différents éléments permettent d'évaluer, de réguler et de vérifier si les compétences sont atteintes :

- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation : évaluations théoriques et pratiques ; Des conditions de réalisation et des critères de réussite et d'exigence sont définies préalablement aux apprentis et aux enseignants.
- Les résultats des évaluations formatives permettent de vérifier ce qui est acquis ou non.

L'auto-évaluation des apprentis après les évaluations permet aux enseignants d'évaluer leur capacité à prendre du recul sur ce qui est acquis ou non ; et de mieux les conseiller par la suite lors du bilan individuel et/ou collectif.

- 2 examens blancs à l'identique des évaluations sommatives des 2 épreuves du permis de conduire A1-A2 (ETG et Bilan de compétences) sont organisés en fin de formation pour valider la date de présentation aux examens ou la repousser.